

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2008**

Le vingt six septembre deux mil huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

**Présents** : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Hervé Sené, Jean-Michel Derbois, Gérard Pinon, Isabelle Crespel, Nadine Codorniu, Solange Ballu.

**Nombre de conseillers en exercice** : 10

**Nombre de conseillers présents** : 10

**Secrétaire de séance** : Isabelle Crespel

**Date de convocation** : 19 septembre 2008

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 25 juillet 2008.

Madame le Maire informe tous les membres du conseil municipal que Monsieur André Camilleri a donné sa démission par courrier en date du 28 juillet 2008. Une copie de ce courrier a été envoyée également à la Sous-Préfecture de Romorantin par Monsieur André Camilleri. Madame le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur André Camilleri.

Puis les questions suivantes figurant à l'ordre du jour sont traitées :

<b>OBJET : CONVENTION INTERNET</b>
------------------------------------

Monsieur Arnaud des Abbayes informe les membres du conseil municipal que le futur site de la mairie porte un nom protégé par l'AFNIC: [www.souvigny-en-Sologne.fr](http://www.souvigny-en-Sologne.fr) et qu'une convention a été signée pour l'hébergement du site de Souvigny pour un montant de 502 €TTC par an.

Madame Nadine Cordoniu et Monsieur Hervé Sené vont s'occuper de la mise en page du site avec l'aide d'une personne de la société Abergraphique et la collaboration de Monsieur Battisti.

Les responsables de la commission communication choisiront les articles qui seront mis sur le site et s'occuperont de la mise à jour.

Monsieur Arnaud des Abbayes informe les membres du Conseil Municipal que 54 foyers sur Souvigny en Sologne sont classés « en zone d'ombre » concernant l'ADSL.

Pour avoir l'accès à internet, 2 solutions s'offrent actuellement à ces foyers :

- ✓ Soit par le NRA système : la mise en place de ce système devrait combler les zones d'ombre entre avril et octobre 2009 (selon Monsieur Patrice Martin-Lalande chargé des nouvelles technologies au Conseil Général). En principe, à partir d'octobre 2009, il ne devrait plus y avoir de « zones d'ombres » à

Souvigny.

- ✓ Soit passer un accord avec une société privée telle que Nornet qui permet de recevoir et d'émettre avec des tarifs dépendant de la puissance choisie. Des frais sont à prévoir pour l'achat d'une parabole (environ 400 €) et pour l'installation (environ 150 €). Si par exemple 3 foyers sont intéressés, ils bénéficieront chacun de 3 mois d'accès gratuits.

Une information relative à ces deux possibilités sera diffusée auprès des Souvignonnais.

**OBJET : Annulation de la délibération désignant un représentant de la commune au Comité du SMICTOM du groupement Lamotte-Salbris**

Madame le Maire informe que la commune est représentée au sein du SMICTOM par l'intermédiaire de la Communauté de Communes « Cœur de Sologne » conformément à la procédure de représentation-substitution prévue à l'article L 5214-21 du code général des collectivités territoriales et qu'il faut procéder à l'annulation de la délibération prise en date du 4 avril 2008 concernant la désignation d'un représentant au comité du SMICTOM au sein de la commune.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'annulation de la délibération du 04 avril 2008.

**OBJET : Acte d'engagement concernant la mise à disposition des fichiers fonciers actualisés au 01/01/08**

Madame le Maire explique qu'un acte d'engagement doit être signé avec la DGI pour la durée du mandat concernant la mise à disposition des fichiers fonciers. Une déclaration auprès de la CNIL a été effectuée le 23 septembre 2008.

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte d'engagement nécessaire à la délivrance des fichiers fonciers par la Direction Générale des Impôts.

**OBJET : Commission sécurité : point sur réflexions en cours, rendez-vous DDEA, ...**

Monsieur Arnaud des Abbayes, responsable de la commission sécurité, informe que les peintures au niveau des panneaux « stop » dans le bourg ont été refaites durant l'été.

Monsieur Arnaud des Abbayes a rencontré Monsieur Lebert responsable de la DDEA de Romorantin et Monsieur Iron pour discuter des aménagements possibles

afin d'améliorer la sécurité dans le village.

Il paraît indispensable que la commune signe la convention ATESAT avec la DDEA pour l'année 2009 pour nous permettre d'avoir :

- ✓ L'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, à la coordination de travaux, à la réalisation des plans d'alignement ainsi qu'au classement et déclassement des voies
- ✓ L'assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux,
- ✓ L'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,
- ✓ L'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes

Le coût de cette convention est de 150 euros par an.

Monsieur Arnaud des Abbayes a déjà soumis un projet d'aménagements à la DDEA mais le plan doit être revu et porté sur un document à l'échelle.

Concernant la sécurité et la réglementation de la vitesse dans le village, nous avons la possibilité :

- ✓ de poser des panneaux pour prévenir « vitesse limitée à 50 à 200m »,
- ✓ d'installer des passages piétons surélevés,
- ✓ d'apposer des panneaux « attention école » plus visibles,
- ✓ de mettre éventuellement en place un sens unique rue de l'église,
- ✓ de créer le hameau de « Fosse Morand » pour limiter la vitesse à cet endroit
- ✓ de créer des chicanes, etc...

<b>OBJET : RENTREE SCOLAIRE 2008/2009 INFORMATIONS</b>
--

Le local réfectoire a ouvert ses portes le 2 septembre 2008 comme prévu. Les enfants sont contents et le personnel travaille dans de bonnes conditions.

Une réunion aura lieu pour rencontrer les personnels du SIVOM.

La rentrée s'est également bien passée pour les enseignantes.

Madame le Maire a adressé un courrier à Madame la Sous-Préfète de Romorantin-Lanthenay et un courrier à Monsieur le Président du Conseil Général pour les informer du projet de construction de salles de classe regroupées et de différents aménagements liés (sanitaires, préau, réfectoire, garderie, ..) et leur demander préalablement à toute étude plus approfondie, quelles aides financières ils pourraient apporter à la commune de Souvigny en Sologne.

Madame le Maire informe qu'une loi d'application immédiate du 20 août 2008

oblige les collectivités à mettre en place le service d'accueil à destination des élèves d'une école maternelle ou élémentaire publique lorsque le nombre des personnes qui ont déclaré leur intention de participer à la grève est égal ou supérieur à 25 % du nombre de personnes qui exercent les fonctions d'enseignement dans cette école.

Il appartient également au Maire d'établir une liste de personnes susceptibles d'assurer ce service d'accueil et à l'inspecteur d'académie de vérifier que les personnes retenues ne soient pas inscrites sur le fichier judiciaire.

La prochaine grève est prévue le 7 octobre 2008. Madame le Maire se met en quête pour trouver des personnes volontaires et disponibles.

<p style="text-align: center;"><b>OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SOLOGNE COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION « CULTURE ET LOISIRS » COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION « ACTION SOCIALE »</b></p>
--

**La commission « culture et loisirs »**

Monsieur Arnaud des Abbayes et Monsieur Gérard Pinon, délégués titulaire et suppléant, ont invité les membres de la commission culture et loisirs à découvrir le 10 septembre 2008 l'Espace Culturel et Touristique Eugène Labiche. Tous les membres de la commission ont beaucoup apprécié les extérieurs et l'intérieur de la salle. Ils ont trouvé la salle très chaleureuse et dans l'esprit du second empire. Tous les retours sont très positifs.

Tout le monde espère que les vœux 2009 se feront dans la nouvelle salle !

Pour le théâtre, il faut refaire tous les décors et les responsables souhaitent savoir au plus vite s'ils pourront jouer leurs pièces de théâtre dans l'Espace Culturel pour pouvoir mettre en route les répétitions.

La salle n'est pas réceptionnée et des travaux obligatoires pour cette réception restent à réaliser. La scénographie n'est pas terminée et les entreprises intervenantes sont actuellement en désaccord.

La gestion de l'école de musique de Lamotte-Beuvron et celle de Nouan a été transférée à la communauté de communes.

**La commission « action sociale »**

La question se pose sur la gestion des centres de loisirs « doit-on transférer la compétence à la Communauté de Communes ? ».

Aide aux personnes : demande de comparaison de prestations entre l'ADMR et d'autres prestataires privés.

<p style="text-align: center;"><b>OBJET : QUESTIONS DIVERSES.</b></p>
---

**La commission environnement de la communauté de communes**

Madame Isabelle Crespel, déléguée, donne lecture du compte-rendu de la dernière

commission environnement, cadre de vie et voirie qui s'est déroulée le 11 septembre 2008.

### **Le matériel informatique**

Monsieur Arnaud des Abbayes indique que les outils informatiques de la mairie sont obsolètes. Il propose d'acquérir 2 micro-ordinateurs à mettre éventuellement en réseau, des écrans plats et une imprimante laser noir et blanc. L'ensemble s'élèverait selon un premier devis à un montant de 2 455 €HT.

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire à renouveler le matériel informatique de la mairie.

### **Le tracteur**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un tracteur a été acheté au mois d'août pour un montant HT de 19500 euros. Il s'agit d'un matériel pratiquement neuf. Il a servi de modèle d'exposition et de démonstration et n'a que 10 heures au compteur.

### **L'arboretum**

Les nouveaux panneaux pour l'arboretum sont arrivés.

La passerelle et les panneaux informatifs seront installés courant octobre 2008 par la société MECABOIS. Des bancs et des tables de pique-nique sont également prévus.

### **Le pylône SFR**

L'ouverture du chantier a été faite le mardi 9 septembre 2008. Le « pylône » devrait être opérationnel fin 2009.

### **Négocim (lotisseur privé)**

L'arrêté de lotir précédent étant devenu caduque, une nouvelle demande a été effectuée. Il s'agit de 2 déclarations préalables qui concernent 2 tranches de travaux :

- ✓ le long du chemin des sentes (5 lots)
- ✓ le long de la route de Vannes (8 lots)

L'étude des demandes se fait avec l'architecte des bâtiments de France. La commune va demander à Négocim de nettoyer ses terrains sinon elle fera appel à une entreprise et le coût sera répercuté à Négocim.

### **Garderie péri-scolaire**

La municipalité a reçu plusieurs demandes de parents concernant la création d'une garderie.

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21 h 15

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 31 octobre à 18 h 30.

Fait à Souvigny en Sologne, le 03 octobre 2008

Le Maire,

**Chantal MEERSSCHAUT**